



Règlement de la pension

Arrivée/départ :

Sur rendez-vous, selon les horaires d'ouvertures.

Chiens admis :

Toutes races et tailles sont les bienvenues. Les mâles/femelles non castrés/stérilisés sont admis.

Vaccination :

La vaccination de base est demandée. Le carnet de vaccination et/ou passeport est à amener à chaque séjour.

Antiparasitaires :

La vermifugation ainsi que le déparasitage externe (antipuces/tiques) doivent être à jour en arrivant à la pension.

Matériel et nourriture :

Les chiens doivent être amené avec leur collier/harnais et laisse courte en bon état.

La nourriture est à amener en quantité suffisante pour toute la durée du séjour afin de ne pas changer de nourriture et perturber le système digestif du chien.

Durant le séjour :

Le séjour comprend 1 promenade par jour. Durant la promenade, les chiens ne sont pas détachés et sont promenés maximum par 2.

Les éventuels traitements médicaux ne sont pas facturés en supplément sauf s'ils prennent beaucoup de temps. Si tel est le cas, un supplément sera demandé.

Les chiens sont nourris 1 ou 2 fois/jour selon leurs habitudes.

Ils pourront profiter librement du parc d'ébat de 7h00 à 22h00 selon la météo.



Pension/soins à domicile/promenade/éducation

Maladie/accident :

En cas de problème, le propriétaire/ou la personne de contact sera avisée au plus vite. Nous essayerons dans la mesure du possible d'aller chez le vétérinaire traitant de l'animal. Si celui-ci ne peut pas le prendre en charge, nous l'emmènerons chez le vétérinaire de garde ou Médi-Vet. Si le propriétaire n'est pas atteignable, le vétérinaire prendra les décisions nécessaires pour le bien-être et la dignité de l'animal. Les frais qui en découlent seront à la charge du propriétaire.

Dégâts/destruction : Tous dégâts pouvant être imputés par votre/vos chiens vous seront facturés. Chaque propriétaire de chien doit disposer d'une RC privée.

Abandon :

Sans nouvelle du propriétaire 5 jours après la date de départ prévue, l'animal sera considéré comme abandonné et amené à la SVPA de Ste Catherine. Ce document fera office de procuration afin que la SVPA puisse le replacer.

Tarifs et paiement :

50 CHF/jour et par chien si en groupe (par deux)

Chien avec besoins spécifiques (non-sociable/réactif/difficile en balade/destructeur/problem de santé ou autre) : prix sur demande !

Le paiement se fait cash à l'arrivée du chien. Pour des périodes de longue durée (+ de 10 jours), un acompte de 50% sera demandé à la réservation aux nouveaux clients .

Annulation de séjour :

Annulation plus de 15 jours avant-> gratuit

Annulation de 15 jours à 5 jours avant -> 50% du prix du séjour à payer

Annulation de 5 jours à 0 jours avant -> totalité du prix du séjour à payer